

## NOTICE ENVIRONNEMENTALE

### PROJET

**Nature du projet** Ombrières photovoltaïques

**Maître d'ouvrage** URBASOLAR

**Emprise au sol :** environ 1550 m<sup>2</sup>

**Réglementation applicable au projet** **Permis de construire**

**Examen au cas par cas**<sup>1</sup> (article R122-2 du Code de l'environnement) : Rubrique 30

**Objectifs de la notice**

- réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilités, atouts et faiblesses, forces et contraintes des parcelles concernées
- anticiper les exigences réglementaires et propositions selon doctrine "Eviter-Réduire Compenser"

### LOCALISATION

**Département** Bouches du Rhône (13)

**Commune** Saint-Rémy-De-Provence

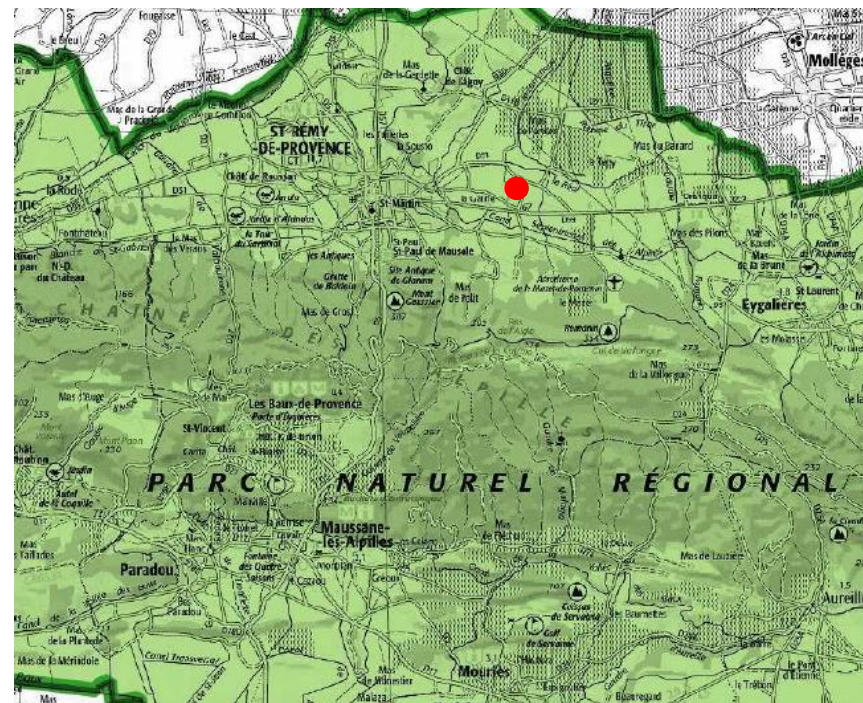
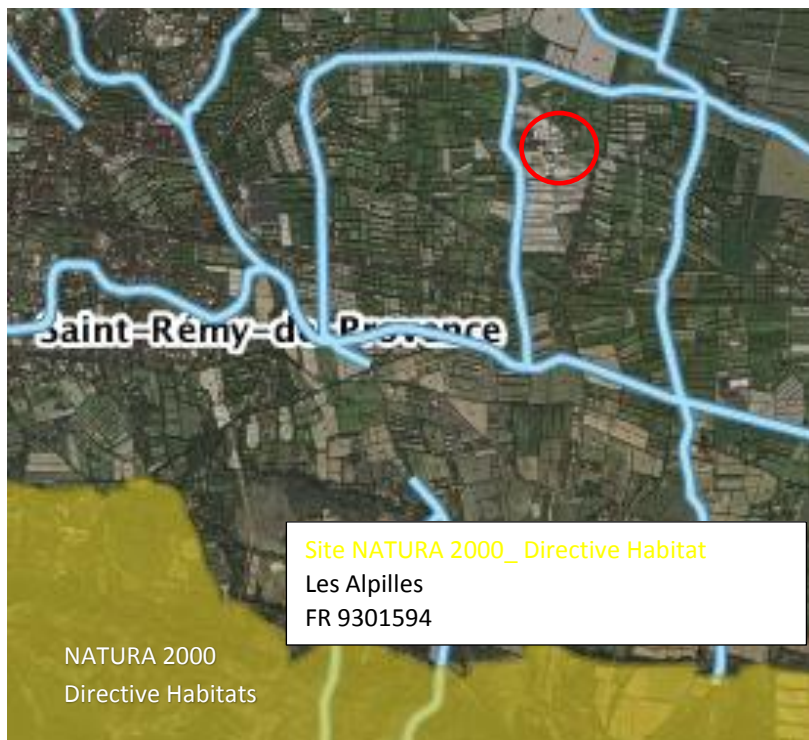
**Adresse** HM Clause Mas de St Pierre, Chemin de St Pierre – 13210 Saint Remy de Provence

**Situation** Site d'activité HM Clause



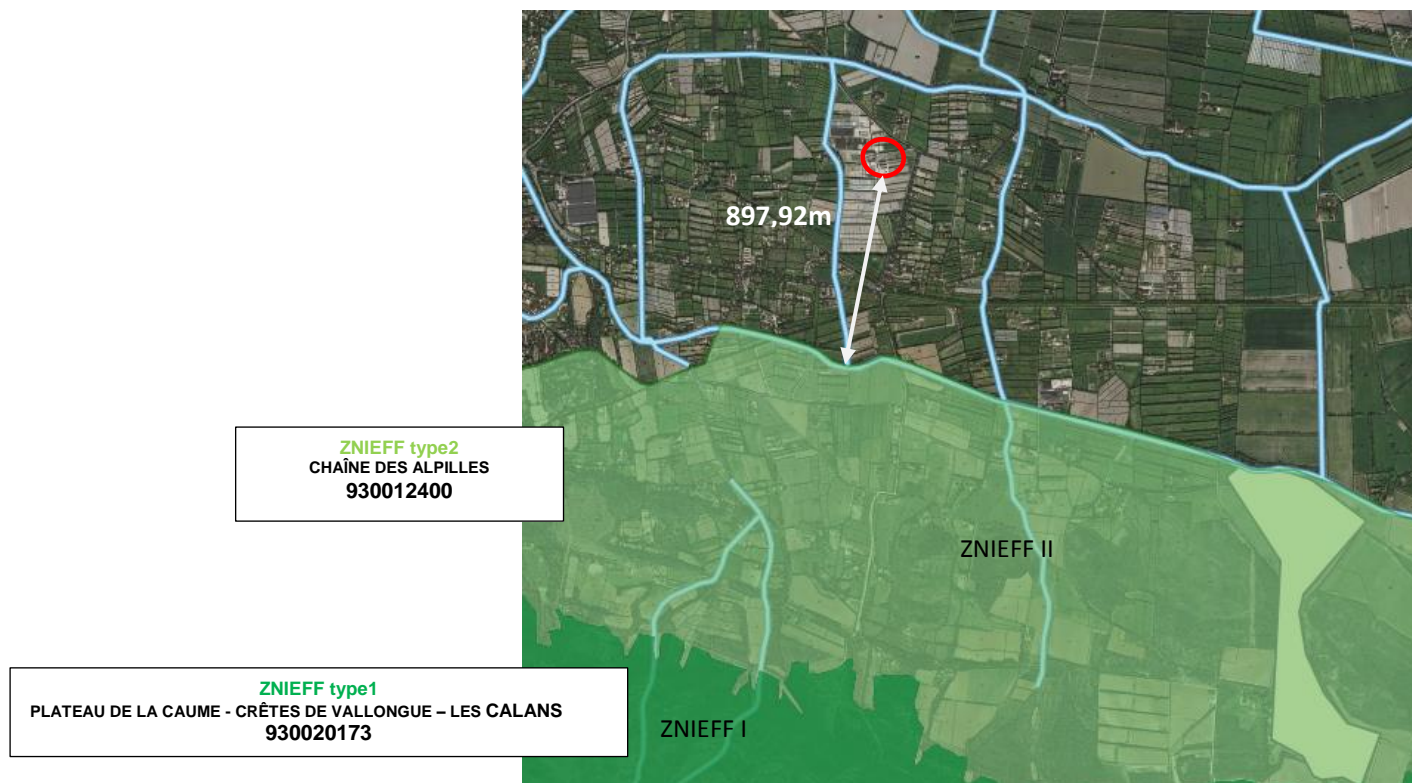
**Zone projet**

Carte 1 : Localisation générale du projet



Thématiques	Caractéristiques	Enjeux Associés	Préconisations
<b>PERIMETRE REGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRES LIES AU PATRIMOINE NATUREL</b>			
NATURA 2000	Site le plus proche à plus de 2 000 m (ZSC – FR9301594 -)	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisation particulière
Parc National	Projet situé hors du périmètre	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisation particulière
Parc Naturel Régional des Alpilles	Projet situé dans le périmètre	Un soin particulier sera attribué à l'insertion du projet dans son environnement. L'Architecte Conseil a été rencontré dans le cadre du projet.	Pas de préconisation particulière
<b>FAUNE / FLORE</b>			
Faune	Faune peu présent : zone d'activité agricole anthropisée,	<b>Eviter la mortalité d'espèces faunistiques protégées</b>	Limitier l'impact de l'éclairage nocturne sur l'avifaune





Thématiques	Caractéristiques	Enjeux Associés	Préconisations
<b>PERIMETRE REGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRES LIES AU PATRIMOINE NATUREL</b>			
ZNIEFF Types 1 et 2	La zone d'implantation des ombrières se situe à distance de deux zonages ZNIEFF protégeant des espèces et des milieux inféodés aux milieux terrestre et aérien. Site le plus proche à plus de 800 m. De par la nature de ces zonages, les liens fonctionnels et ou écologiques sont faibles à nuls. Et ce d'autant que l'environnement de la zone projet est déjà anthropisée.	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisation particulière



THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX ASSOCIES	PRECONISATIONS
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
<b>Démographie</b>	Saint Rémy de Provence : environs 10 000 habitants	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisations particulières
<b>Document d'urbanisme</b>	RNU	Projet d'ombrières photovoltaïque autorisée sur la zone.	Prendre en compte les contraintes réglementaires. A ce titre la Mairie a été rencontrée en amont du projet.
<b>Servitudes</b>	Pas de servitudes identifiées sur la zone projet	<b>Pas d'enjeu particulier dans le cadre du présent projet</b>	<b><i>Pas de préconisation particulière</i></b>
	Le projet n'est pas situé à proximité d'un site classé SEVESO	Pas d'enjeu particulier dans le cadre du présent projet	<b><i>Pas de préconisations particulières</i></b>
<b>Usages – Activités Economiques - Réseaux</b>			
<b>Industrie</b>	Le projet est situé dans sur le parking de la société HM Clause. Ce parking sera réorganisé en amont du projet d'ombrières. Les enjeux environnementaux et paysagers seront pris en compte dans la conception du projet.	<b>Participer à la politique de développement durable engagée par la commune et mise en place au sein de la société HM Clause.</b>	Pas de préconisations particulières
<b>Réseaux</b>	A proximité de la route départementale d'Orgon N°99	Pas d'enjeu particulier dans le cadre du présent projet	<b><i>Pas de préconisation particulière</i></b>



THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX ASSOCIES	PRECONISATIONS
Risques naturels	<u>Retrait-gonflement des argiles</u> Commune concernée par ce risque. Ce risque a été pris en compte dans la conception de l'ensemble des bâtiments et parcs de stationnement existants.	Pas d'enjeu particulier	<i>Pas de préconisation particulière</i>
	<u>Risque technologique</u> Le site est situé en dehors de tout périmètre classé à risques.	Pas d'enjeu particulier	<i>Pas de préconisation particulière</i>
	<u>Risque d'Inondation</u> La parcelle de projet est hors zone inondable.	Pas d'enjeu particulier	<i>Pas de préconisation particulière</i>
	<u>Séisme</u> Ce risque sera pris en compte dans la conception du projet	<b>Solidité et stabilité de l'ouvrage en cas d'épisode sismique</b>	<b>Prise en compte du risque sismique dans la conception de l'installation et contrôle de l'ouvrage</b>
Risques Technologiques	<u>Transport de matières dangereuses</u> Projet non concerné par le risque de transport de matières dangereuses	Pas d'enjeu particulier	<i>Pas de préconisation particulière</i>

### Risque sismique

Le zonage sismique français classe la commune de Saint Rémy de Provence en zone 3 (sismicité modérée). En conséquence, des règles de construction sont à respecter, en tenant compte notamment des dispositions définies par les arrêtés du 22 octobre 2010 et du 19 juillet 2011 relatifs à la classification et aux règles de construction parasismique applicables.

### Risque technologique

La commune de Saint Rémy De Provence n'est pas concernée par un PPRT.

### Risque inondation

La commune de Saint Rémy De Provence n'est pas concernée par un PPRI

### Risque retrait-gonflement des argiles

Le secteur d'étude est concerné par le risque « retrait-gonflement des argiles », classé sur l'ensemble du secteur en « aléa faible » en raison des sols limoneux. Par conséquent, des dispositions de constructions adaptées seront à prendre en compte après étude géotechnique.

⇒ **Le projet, dans sa conception, n'est pas impacté par ces risques.**



Le site du projet se situe à 1380 m du site inscrit de la Chaîne des Alpilles

THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX ASSOCIES	PRECONISATIONS
<b>PAYSAGE</b>			
<b>Paysage Perçu</b>	Le projet est situé sur le parking artificialisé du site HM Clause	Veiller à la qualité environnementale	Pas de préconisations particulières
<b>Paysage vécu</b>	Co-visibilité possible depuis l'avenue	<b>Limitier les co-visibilités</b>	<b>Veiller à l'intégration paysagère du projet</b>
<b>PATRIMOINE</b>			
<b>Périmètres (sites classés et inscrits)</b>	Le site du projet se situe à environ 1400 m du site inscrit de la Chaîne des Alpilles	Limitier l'impact visuel	Un soin particulier sera attribué à l'insertion du projet dans son environnement
<b>Architecture</b>	Le site n'est pas situé dans le périmètre des 500 m d'un monument historique classé.	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisations particulières



nature		Commentaires	Sensibilité
MILIEU NATUREL	Eau	Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP. Le projet d'ombrières n'apportera aucune modification aux mesures compensatoires à l'écoulement des eaux pluviales prévue dans le cadre du réaménagement du parking.	0
	Zones protégées	Le site du projet fait partie du parc naturel régional des Alpilles. L'extension du parking existant sera réalisée en prenant en compte l'intégration paysagère du projet dans son environnement.	0
	Faune/flore	Limiter l'impact de l'éclairage nocturne sur l'avifaune	0
	Paysage et visibilité	Le projet est situé en zone anthropisée, les constructions existantes sont hautes et imposantes, les ombrières n'accrocheront que peu le regard dans un tel environnement, et ce d'autant que de nombreux éléments végétaux hauts/ bâtiments existent sur les pourtours de la zone projet. De plus, un soin tout particulier sera apporté dans la conception même du site pour l'intégrer au mieux dans son environnement.	0
	Risques Naturels	Le projet ne présente pas de sensibilités vis-à-vis des risques naturels et technologiques, hormis la sismicité de la zone qui sera prise en compte dans la conception du projet. Les structures seront dimensionnées selon les charges climatiques et sismiques.	0
ENVIRONNEMENT HUMAIN	<b>Le projet consiste en la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur le site HM Clause</b>		
	Activités	L'enjeu est de développer les énergies renouvelables sur les espaces artificialisés.	0
	Archéologie et Monuments Historiques	Le projet ne se situe pas dans le périmètre des 500 m d'un Monument historique	0
CONTRAINTES ET SERVITUDES	Document d'urbanisme	RNU, le règlement permet la construction d'ombrières photovoltaïques. Le Service instructeur a été rencontré dans le cadre de la conception du projet.	0
	Réseau divers	Pas de servitudes dans le périmètre du projet.	0